



Rythmes scolaires : défendre nos conditions de travail !

Les premières analyses de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ont fait la preuve, s'il en était, du "chaos" engendré par cette réforme : répercussion catastrophique sur la maternelle, organisation déficiente, problèmes d'hygiène et de sécurité, l'école qui devient un lieu d'activités et non plus d'apprentissages, fatigue accrue des élèves, vendredi après-midi difficile, problèmes de locaux et d'encadrement, difficultés d'organisation pour les familles, groupes d'élèves trop importants pendant le périscolaire, doutes sur l'efficacité de la réforme... **En somme, de nombreux problèmes** qui se font jour actuellement et qui avaient pourtant été anticipés, notamment par nous-mêmes enseignants des écoles, qu'on a accusé un peu vite de corporatisme alors que nos réticences étaient tout à fait fondées.

... Problèmes qui ne nous épargnent pas, et dégradent nos conditions de travail :

- **réduction du temps de présence des ATSEM en maternelle** (dans une commune de l'Isère, par exemple, pour que l'école continue à fonctionner, les enseignants sont dans l'obligation de laver les verres du goûter pour que les autres élèves boivent dans des verres propres. Qui s'occupe des élèves pendant ce temps ?)
- **l'hygiène aussi** : à Grenoble, pour ne pas la citer, il n'est plus question de faire une récréation l'après-midi. Seule une pause de onze minutes dans la classe est tolérée. Puisque ce n'est pas une récré, il ne serait pas admissible d'établir un service de surveillance et chaque enseignant reste en responsabilité complète de sa classe. Certains d'entre vous croisent les jambes et gémissent : "mais et ma pause pipi ?" Plusieurs solutions s'offrent à vous : arrêter le café (oui on sait vous êtes fatigués mais bon !), prendre vos précautions avant, vous faire greffer une vessie de 25 litres ou employer la technique des chauffeurs routiers internationaux, soucieux eux aussi de leur rythme : la bouteille en plastique sous le bureau ! (à retrouver dans Acteurs n°83-2) D'autre part, la nouvelle organisation des services de certains agents de la Ville, (c'est le cas à Paris) posent **des problèmes d'hygiène voire de sécurité dans les locaux**. Les locaux ne peuvent être nettoyés de manière régulière et correcte.
- **surcharge de travail considérable**, notamment pour les directeurs(trices) d'écoles: beaucoup de temps est consacré aux familles pour leur expliquer les changements (lorsque ces mêmes directeurs ou directrices les connaissent, ce qui est loin d'être toujours le cas), à qui s'adresser... ; une collaboration avec la mairie prend du temps ; beaucoup de choses ont dû être modifiées (documents, organisation).
- **occupation des salles de classe pendant le temps périscolaire** : comment s'organiser pour ranger, faire les affichages, préparer la classe ou les atelier, notamment en maternelle, corriger les cahiers ? Où recevoir les familles ? Qui va gérer et être responsable des "disparitions" de matériel ? **Cela prive les personnels d'un espace de travail indispensable à la préparation de leur classe voire pour certains personnels, cela les prive de tout espace de travail** : à Paris, certains enseignants des Rased n'ont plus de classe pour pouvoir accueillir les élèves ou travailler.
- **un véritable empêchement de travailler**. L'attention et le travail des personnels quelles que soient leurs missions sont centrés sur l'organisation des activités périscolaires. Outre l'augmentation de la charge de travail, l'organisation des activités périscolaires empêche les enseignants de se concentrer sur leur métier et génère fatigue et stress.
- conséquences de ce changement sur les conditions d'emploi des personnels : jours de temps partiel imposés, problèmes de garde d'enfants, frais supplémentaires, organisation de service des remplaçants non conformes à la réglementation (certains départements imposent aux titulaires remplaçants des périodes d'astreinte et des organisations aléatoires amenant un dépassement constant de leurs horaires de service), etc.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 73 :

-va **Saisir à nouveau le CHSCT** sur cette question. L'administration doit admettre **que l'application de**

cette réforme n'est pas sans conséquence sur les conditions de travail des enseignants. L'année scolaire passée, le CHSCT avait été saisi sur la question des conséquences de la réforme des rythmes scolaires et de son application sur les conditions de travail et d'emploi des enseignants. Le DASEN avait alors refusé l'inscription de cette question à l'ordre du jour d'un CHSCT. Le SNUipp-FSU, à l'origine de la saisine, avait dénoncé cette décision.

En cette année de mise en place chaotique des nouveaux rythmes, alors que les premiers éléments qui remontent du terrain dans les départements montrent un véritable empêchement de travailler **le SNUipp-FSU réitère sa demande de saisine rapide du CHSCT sur cette question.** Prochain CHSCT prévu le 21 novembre.

-a **Lancé une alerte sociale** sur notamment la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires. STOP à une réforme des rythmes scolaires précipitée qui dégrade nos conditions de travail, et aux injonctions irréflechies du DASEN !

Rythmes Les injonctions ça suffit !

Une **mise au point** s'impose :

- **Pas de contrainte de calendrier** : la date du 5 novembre n'est qu'une lubie (encore une) du **DASEN** ! La demande d'un retour pour le 5 novembre est proprement scandaleuse.

Elle empêche le temps serein de la réflexion et réduit la réforme à un simple aménagement horaire. Elle méprise le travail "invisible" des enseignants et méconnaît aussi le fonctionnement des collectivités locales. **D'ailleurs, cette "marche forcée" ne passe pas non plus auprès des élus, qui sont eux aussi "lassés des injonctions et délais imposés" !** ([Lire le DL du 5-10-13](#)) **PAS DE RETOUR OBLIGE POUR LE 5/11.** Prenez-le temps de réunir les conseils d'école...

- **Réunir les conseils d'école** : l'organisation de la semaine scolaire doit emporter l'adhésion de la communauté éducative. **L'avis du conseil d'école doit obligatoirement être pris en compte. Pour ne pas se contenter d'une simple opposition, le SNUipp-FSU invite les équipes à travailler à des propositions alternatives** qui peuvent s'amorcer en effet, lors des conseils d'école.

Les enseignants doivent faire reconnaître leur expérience et leur professionnalisme et être à l'origine de propositions! [La boîte à outils du SNUipp-FSU 73 et l'espace mutualisation](#)

Partout où c'est possible, **il s'agit d'exposer de véritables projets en collaboration avec les collectivités.**

Le conseil d'école peut proposer son propre projet d'organisation de la semaine. Des dérogations à la règle des 9 demi-journées doivent être possibles afin de répondre aux réalités locales et à nos contraintes professionnelles, et le DA doit les prendre en considération.

*** Ni statu quo, ni bricolage!**

Le SNUipp continue, comme depuis le début à dénoncer une réforme bricolée, loin d'une véritable réflexion sur le temps scolaire et le rythme de l'enfant, et loin d'améliorer les conditions de travail des enseignants par le biais d'une refonte de leurs obligations de service. Persuadé toutefois que le retour aux "horaires Darcos" n'est pas la solution, il exige la réécriture du décret.

Pour pouvoir créer un rapport de force important nous vous engageons à signer la pétition nationale en ligne:

<http://questionnaires.snuipp.fr/rythmes/>

Déjà plus de 13 200 signatures

Afin de prolonger la réflexion, le SNUipp-FSU 73 vous invite d'ores et déjà à venir débattre lors de la Réunion d'Information Syndicale qu'il organise

mardi 19 novembre à 17h30 à Chambéry - Maison des Syndicats

*** Avec Convergences pour la défense et le développement des services publics**

Dans le cadre du réseau Convergences, auquel le SNUipp-FSU est adhérent depuis le début, nous allons :

- rencontrer les associations de Maires : l'AMF et l'AMRF (maires ruraux) (les demandes de rendez-vous ont été faites).
- s'adresser à tous les maires de Savoie sur le modèle de la [motion des maires de la Creuse](#)

*** Comité national des rythmes scolaires : Le SNUipp-FSU interpelle le ministre**

Le lundi 7 octobre, le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre lors du comité national de suivi des rythmes scolaires.

*** Revue de presse "en rythmes" !**

- <http://www.ladepeche.fr/article/2013/10/07/1725482-rythmes-scolaires-les-instits-deja-a-cran-appellent-a-manifester.html>
 - http://www.lepoint.fr/societe/rythmes-scolaires-voyage-en-absurdie-07-10-2013-1739914_23.php
 - <http://www.humanite.fr/societe/cinq-mesures-pour-dejouer-les-rythmes-and-blues-550441>
-